



COMMUNE DE
BOIS-D'AMONT



BULLETIN COMMUNAL

N°1 – 2021

SOMMAIRE

MOT DU CONSEIL COMMUNAL	4
ASSEMBLEE COMMUNALE	6
2. Comptes 2020	8
2.1 Ancienne commune d'Arconciel	9
2.2 Ancienne commune d'Ependes	15
2.3 Ancienne commune de Senèdes	22
3. Approbation d'un investissement de CHF 55'000.- pour le remplacement du bar de l'Auberge du Château, secteur Ependes	26
4. Approbation d'un investissement de CHF 49'000.- pour la réparation d'une conduite d'adduction d'eau au chemin du Chenaillon, secteur Arconciel	26
5. Election de l'organe de révision des comptes 2021-2023	27
6. Election des membres de la commission financière pour la législature 2021-2026	27
7. Approbation du Règlement communal scolaire	28
8. Approbation du Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)	28
9. Approbation du Règlement communal d'exécution de la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LSTE)	28
10. Approbation des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS) adoptés le 4 février 2021 par la Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné (CRID)	29
ADMINISTRATION	30
Conseil communal	30
Commissions communales	31
Autres contacts	34
Taxes et impôts communaux	34
Du côté de la population	36
Sondage sur le gentilé	37
Maintien de la commune d'origine	37
Avis à la population – annonces	37
Cartes journalières CFF	37
Accueil extrascolaire – Ouverture du mercredi après-midi	38
JUSTICE ET POLICE	39
EDILITE	40
SANTE	43
SOCIETES LOCALES ET PAROISSES	45



MOT DU CONSEIL COMMUNAL

Depuis le début de cette année, les trois villages d'Arconciel, Ependes et Senèdes se dévoilent et travaillent sous un seul nom, celui de Bois-d'Amont. Après le fort soutien de la population au projet de fusion présenté par les exécutifs des trois anciennes communes, il s'agit aujourd'hui de mettre cette nouvelle commune en marche. Pour se faire, le Conseil communal de Bois-d'Amont œuvre quotidiennement et se rencontre hebdomadairement depuis le début de l'année.

Le travail ne manque pas et personne ne compte ses heures. Les tâches sont multiples et intéressantes. Il s'agit avant tout d'assurer à la population des services de qualité et répondant à ses besoins. L'exercice de réorganiser l'administration, les services de voirie, les déchetteries et les finances sont autant de projets qui nécessitent l'implication de chaque membre de l'exécutif. Fort heureusement, le personnel en place s'investit amplement et soutient efficacement tous ces défis.



Comme si ceci ne représentait pas déjà suffisamment un défi pour toutes les personnes concernées, le Conseil communal doit l'entreprendre durant une période marquée par la plus grande pandémie que le monde aura connue depuis plus d'une centaine d'années. La mise en place de nouveaux moyens techniques et informatiques en plus de l'engagement de tous aura permis de ne jamais devoir reporter une seule tâche et de maintenir un rythme de travail soutenu. Les adaptations sont importantes : gestes barrières, distance physique, vidéoconférence et certaines fois même quarantaines, mais rien n'aura entravé la bonne marche du système.

Les attentes sont grandes et la liste des tâches de ces deux prochaines années est bien remplie. Ce calendrier, base de la convention de fusion signée en fin d'année 2019, nous demande de revoir bon nombre de choses dans le fonctionnement des trois villages qui constituent notre commune. Le Conseil communal prend cette mission très à cœur et travaille dans l'intérêt de la collectivité.

Bois-d'Amont est aujourd'hui la deuxième plus grande commune de la Haute-Sarine. Fort de ce constat, le Conseil communal s'investit également dans bon nombre de groupes de travail, associations supra-communales et projets d'envergure régionale afin d'exprimer les volontés et attentes des habitants de la commune. L'excellente collaboration entre les communes du plateau est relevée et mise en exergue par la volonté des conseillers de s'impliquer.

C'est ensemble que le Conseil communal se lance dans l'aventure de cette première législature de la commune de Bois-d'Amont. Bien des choses sont à construire et les idées ne manquent pas pour encore améliorer la qualité de vie et le bien-être de la population.

Un grand merci à toutes les personnes qui s'investissent tout au long de l'année pour notre collectivité et qui, par ces temps plus compliqués, maintiennent l'esprit de communauté qui fait vivre nos villages. La grande fête populaire permettant de célébrer la fusion n'est malheureusement pas pour tout de suite, mais les occasions se présenteront sous différentes formes dans les mois et années à venir.

Le Conseil communal se réjouit de vous rencontrer nombreuses et nombreux lors de cette seconde assemblée. Prenez soin de vous et de vos proches.

Pour le Conseil communal
Patrick Gendre, Syndic

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de la commune de Bois-d'Amont sont convoqués en Assemblée communale des comptes le

**lundi 31 mai 2021 à 20.00 heures au
Centre sportif de Le Mouret, route d'Oberried 6**

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale constitutive du 22 mars 2021 (il ne sera pas lu)

2. Comptes 2020

2.1 Ancienne commune d'Arconciel

2.1.1 Comptes de fonctionnement

2.1.2 Comptes d'investissement

a) Décompte d'investissement épuration quartier de la Dey, secteur Arconciel

b) Décompte d'investissement trottoir et arrêt de bus route de Treyvaux, secteur Arconciel

c) Décompte d'investissement mobilier du Café des Trois Sapins, secteur Arconciel

2.1.3 Rapport de l'organe de révision

2.1.4 Rapport de la commission financière

2.1.5 Approbation

2.2 Ancienne commune d'Ependes

2.2.1 Comptes de fonctionnement

2.2.2 Comptes d'investissement

a) Décompte d'investissement remplacement des fenêtres du bâtiment communal, secteur Ependes

2.2.3 Rapport de l'organe de révision

2.2.4 Rapport de la commission financière

2.2.5 Approbation

2.3 Ancienne commune de Senèdes

2.3.1 Comptes de fonctionnement

2.3.2 Comptes d'investissement

2.3.3 Rapport de l'organe de révision

2.3.4 Rapport de la commission financière

2.3.5 Approbation

3. Approbation d'un investissement de CHF 55'000.- pour le remplacement du bar de l'Auberge du Château, secteur Ependes

4. Approbation d'un investissement de CHF 49'000.- pour la réparation d'une conduite d'adduction d'eau au chemin du Chenaillon, secteur Arconciel

5. Election de l'organe de révision des comptes 2021-2023

6. Election des membres de la commission financière pour la législature 2021-2026



7. Approbation du Règlement communal scolaire (il ne sera pas lu)
8. Approbation du Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES) (il ne sera pas lu)
9. Approbation du Règlement communal d'exécution de la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) (il ne sera pas lu)
10. Approbation des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS) adoptés le 4 février 2021 par la Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné (CRID) (ils ne seront pas lus)
11. Informations et divers

Les documents se rapportant à l'ordre du jour sont consultables sur le site Internet **www.bois-damont.ch** et auprès du secrétariat communal dix jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

Informations importantes COVID-19

Selon les recommandations sanitaires en vigueur dues au COVID-19, la salle doit être organisée de manière à respecter les règles de distanciation sociale entre les personnes. C'est pourquoi le choix du Conseil communal de Bois-d'Amont s'est à nouveau porté sur le Centre sportif de Le Mouret.

Il est vivement recommandé que les citoyennes et citoyens qui souhaitent participer à l'assemblée communale s'inscrivent d'ici le jeudi 27 mai 2021 par courrier (Place de l'Arche 1 - 1732 Arconciel), par courriel (commune@bois-damont.ch) ou par téléphone (026 564 23 33).

Pour des raisons sanitaires, **vous êtes priés d'apporter votre propre stylo. Le port du masque est obligatoire dès l'arrivée sur le parking**, jusqu'à la place assise dans la salle et durant toute l'assemblée.

Le plan de protection élaboré à cet effet sera consultable sur le site Internet de la commune **www.bois-damont.ch** ainsi qu'à l'administration communale dix jours avant l'assemblée. Nous vous invitons à le consulter.

2. Comptes 2020

L'élaboration d'un budget dépendant de la conjoncture n'est jamais une chose aisée. Un Conseil communal s'efforce de tenir compte de l'ensemble des facteurs influençant le ménage communal et dispose lors de l'établissement du budget déjà de certains éléments permettant une bonne évaluation de la situation financière de la commune. L'année 2020 a une nouvelle fois démontré toute la complexité de cet exercice et avant tout une conjoncture encore plus favorable qu'escompté. De plus, la situation sanitaire et bien évidemment la fusion des trois communes ont grandement influencé les résultats. L'évaluation des charges a été réalisée avec une grande précision et s'avère très proche de la réalité. Pour les produits c'est différent ; globalement, l'ensemble des impôts des trois anciennes communes a été nettement supérieur en 2020 par rapport à ce qui avait été budgétisé.

Pour permettre d'identifier clairement les dépenses excédentaires pouvant être attribuées à la pandémie de COVID-19, le Service des communes et l'Etat ont proposé l'ouverture d'un compte dédié dans le chapitre « Santé ». Dans le cas des trois communes, des frais de nettoyage, des heures supplémentaires du personnel et des réductions de loyers pour les établissements publics y sont principalement enregistrés.

La particularité de l'Assemblée communale du 31 mai prochain réside dans le fait que cette dernière aura la charge d'approuver les comptes de trois communes constituant aujourd'hui celle de Bois-d'Amont. Dans ce cadre, les trois commissions financières ont chacune procédé à l'analyse des éléments présentés et du rapport de l'organe de révision de la commune concernée. L'ensemble des documents, soit comptes de fonctionnement, comptes d'investissement et bilan pour les trois communes sont à disposition à l'administration communale ainsi que sur le site Internet de la commune. Des extraits des préavis des trois commissions financières ainsi que des organes de révision seront lus durant l'assemblée communale.

Un résumé des comptes des trois communes fusionnées est exposé ci-après ; de plus amples informations seront données lors de l'assemblée.



2.1 Ancienne commune d'Arconciel

2.1.1 Comptes de fonctionnement

En comptabilisant un total de charges de CHF 4'747'800.93 et un total de produits de CHF 5'395'494.05, l'exercice sous revue boucle avec un excédent de produits de CHF 647'693.12, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 57'745.-.

Ci-après, quelques informations sur les chapitres ayant enregistré des divergences entre les comptes et le budget de l'exercice concerné. De plus amples commentaires concernant ces écarts et les différents aspects des comptes 2020 seront donnés lors de l'assemblée communale.

	Comptes 2020		Budget 2020	
	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration				
	909'655.57	482'251.65	733'610.00	415'620.00
010. Boucllement du traitement des conseillers à la fin de l'année au lieu du mois d'avril				
020. Augmentation du pourcentage d'engagement d'une collaboratrice, changement du système informatique, création des bureaux pour la nouvelle commune et autres frais de fusion				
030. Heures supplémentaires dues à l'introduction de MCH2 et à la pandémie de COVID-19				
1 Ordre public				
	89'314.70	28'922.95	99'100.00	30'500.00
140. Diminution du nombre d'exercices du corps de sapeurs-pompiers due à la pandémie				
2 Enseignement et formation				
	1'148'864.95	25'752.65	1'182'740.00	9'200.00
210. Diminution de la participation au cercle scolaire primaire en raison de la réduction des activités due à la pandémie				
290. Changement des serrures à l'intérieur du bâtiment scolaire				
3 Culte, culture et loisirs				
	114'823.80	0.00	114'200.00	0.00
En adéquation avec le budget				
4 Santé				
	430'234.50	2'926.30	345'140.00	5'000.00
410. Augmentation de la participation au subventionnement des soins spéciaux				
450. Prophylaxie COVID-19 (+60'853.35)				

5 Affaires sociales				
	464'946.55	12'112.66	482'730.00	5'200.00
580.	Diminution des participations aux services sociaux cantonal et de la Haute-Sarine			
6 Transports et communication				
	322'970.83	13'679.75	325'250.00	0.00
	En adéquation avec le budget			
7 Protection et aménagement de l'environnement				
	402'062.20	364'943.90	420'320.00	363'160.00
700.	Entretiens non-réalisés			
8 Economie				
	19'915.30	19'865.30	15'820.00	15'770.00
810.	Entretien supplémentaire des chemins pédestres			
9 Finances et impôts				
	845'012.53	4'444'968.89	1'905'410.00	4'722'125.00
900.	Revenus fiscaux supérieurs au budget, principalement dus à des soldes supérieurs d'impôts pour les exercices antérieurs, des acomptes 2020 sous-estimés et des impôts conjoncturels supérieurs aux prévisions			
943.	Revenu locatif du complexe communal supérieur au budget permettant d'affecter CHF 70'000.- à la réserve pour le système de production de chaleur (CAD)			
990.	Attribution à la provision de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat			
Total des charges				
	4'747'800.93		5'624'320.00	
Total des revenus				
		5'395'494.05		5'566'575.00
Excédent de charges				
				57'745.00
Excédent de revenus				
	647'693.12			

Étant donné l'entrée en force au 1^{er} janvier 2021 de la nouvelle Loi sur les finances communales et au 1^{er} avril 2021 du Règlement communal des finances – donc du nouveau modèle comptable MCH2 – le Conseil communal n'a pu procéder à aucun amortissement supplémentaire, ni à la constitution ou à l'attribution de montants à certaines réserves. L'excédent de produits de l'exercice sera attribué à la fortune de la commune de Bois-d'Amont.

2.1.2 Comptes d'investissement

	Comptes 2020		Budget 2020	
	Charges	Recettes	Charges	Recettes
2 Enseignement et formation				
Aménagement places d'arrêt bus scolaires	0.00		20'000.00	
6 Transports et communication				
Aménagement trottoir et modification de l'arrêt de bus route de Treyvaux	407'108.60		400'000.00	
Réfection chemins agricoles	261'806.50		1'500'00.00	
Subventions fédérales et cantonales		90'000.00		360'000.00
7 Protection et aménagement de l'environnement				
Assainissement quartier « La Dey »	274'670.95		400'000.00	
Construction collecteur EC secteur « Péloula »	0.00		150'000.00	
Taxes de raccordement « nouvelles constructions »		7'384.00		20'000.00
9 Finances et impôts				
Réfection de l'Auberge communale (façades)	5'469.30		50'000.00	
Mobilier du café et de la grande salle de l'Auberge des Trois Sapins	53'820.00		54'000.00	
Réfection du chauffage du complexe communal	0.00		900'000.00	
Total des charges				
	1'002'875.45		3'420'000.00	1'002'875.45
Total des revenus				
		97'384.00		768'800.00
Excédent de charges				
				57'745.00
Investissement net				
		905'491.45		2'651'200.00

Aménagement places d'arrêt bus scolaires

Solde ouvert avant la présentation du décompte final ayant eu lieu le 7 septembre 2020. L'investissement est clos.

Aménagement d'un trottoir et modification de l'arrêt de bus de la route de Treyvaux

Voir point 2.1.2 b) de la présente convocation.

Réfection des routes à vocation agricole

Les citoyennes et citoyens de la commune d'Arconciel ont accepté, lors de l'assemblée communale du 9 décembre 2019, une dépense nette de CHF 751'200.- pour l'exécution de ces travaux. Ceux-ci ont déjà été partiellement réalisés et devraient se poursuivre prochainement avec la deuxième phase.

Assainissement des collecteurs du quartier de « La Dey » - mise en séparatif d'une première série d'habitations

Voir point 2.1.2 a) de la présente convocation.

Remplacement du mobilier du café et de la grande salle de l'Auberge des Trois Sapins et vote du financement y relatif

Voir point 2.1.2 c) de la présente convocation.

Le compte d'investissement 2020 pour la commune d'Arconciel présente des investissements nets pour CHF 905'491.45, soit un total de dépenses de CHF 1'002'875.45 et un total de recettes de CHF 97'384.-. L'ensemble des investissements planifiés pour l'année n'a pu être réalisé. Ils ont été reportés au budget 2021 de la commune de Bois-d'Amont.

2.1.2 a) Décompte d'investissement épuration quartier de La Dey, secteur Arconciel

Assainissement des collecteurs à Arconciel au quartier de « La Dey », mise en séparatif de la première étape :

Lors de l'assemblée communale du 17 décembre 2018, l'ancienne commune d'Arconciel avait accepté d'investir un montant de CHF 610'000.- TTC pour la création de ce séparatif. La réalisation de cette étape a été faite entre 2019 et 2020. Ces travaux ont été financés par la réserve obligatoire en rapport à l'épuration.

	Budget	Compte	Diff
Travaux de génie civil			
	426'000,00 CHF	360'384,15 CHF	-15%
Réfection du collecteur existant			
	60'000,00 CHF	57'223,55 CHF	-5%
Frais secondaires			
	124'000,00 CHF	119'055,8 CHF	-4%
Total			
	610'000,00 CHF	536'663,50 CHF	-12%

Une grande économie a été réalisée sur les travaux de génie civil (-15%). Cette première étape est donc terminée avec un investissement inférieur de 12% par rapport au budget. Les détails de l'investissement seront présentés plus précisément durant l'assemblée.

L'investissement pour la deuxième étape sera présenté à l'assemblée communale du budget, en décembre de cette année.

2.1.2 b) Décompte d'investissement trottoir et arrêt de bus route de Treyvaux, secteur Arconciel

Création du trottoir et réaménagement de l'arrêt de bus « Le Pelleret » à Arconciel

Après l'acceptation par l'Assemblée communale d'Arconciel en décembre 2018 d'un crédit d'investissement de CHF 579'000.- en vue de la création d'un trottoir ainsi que du réaménagement de l'arrêt de bus « Le Pelleret » et suite à la fin des travaux et au paiement des dernières factures, il est maintenant l'heure d'effectuer un décompte final pour cet investissement.

Le compte d'investissement présente des charges pour CHF 521'053.50. L'investissement total est donc plus faible de CHF 57'946.50 (env. 10%).

Les détails de l'investissement seront présentés plus précisément durant l'assemblée.

2.1.2 c) Décompte d'investissement mobilier du Café des Trois Sapins, secteur Arconciel

Cette dépense d'investissement a été approuvée par les citoyennes et citoyens d'Arconciel lors de l'assemblée communale du 7 septembre 2020 à concurrence de CHF 54'000.-.

Les tables et les chaises de l'auberge ont été livrées, la réfection de la table ovale a été réalisée. Les prestations correspondent au montant de l'offre, soit CHF 47'500.-.

Cette dépense d'investissement totalise un montant de CHF 53'820.-. Le financement du remplacement du mobilier a été réalisé via les liquidités. Le décompte final en lien avec cet investissement sera présenté lors de l'assemblée communale du 31 mai 2021.

Bilan 2020

	Solde au 31.12.2020	Mouvements	Solde au 31.12.2019
10 Disponibilités	1'534'043.94	-145'831.14	1'679'875.08
11 Avoirs	1'447'061.97	156'726.49	1'290'335.48
12 Placements	4'802'136.23	-234'170.15	5'036'306.38
13 Transitoires	146'192.84	42'022.22	188'215.06

14 Investissements	1'568'544.05	769'882.15	771'661.90
15 Prêts et participations permanentes	0.00	-4.00	4.00
ACTIFS	9'497'979.03	531'581.13	8'966'397.90
20 Engagements courants	250'321.40	131'561.45	118'759.95
22 Dettes à moyen et long terme	4'341'720.00	-114'952.00	4'456'672.00
23 Engagements envers des entités particulières	402'052.19	-5'250.24	407'302.43
24 Provisions	157'750.00	65'750.00	92'000.00
25 Passifs transitoires	267'922.75	-33'029.55	300'952.30
28 Réserves	1'863'025.43	-160'191.65	2'023'217.08
29 Fortune nette	2'215'187.26	647'693.12	1'567'494.14
PASSIFS	9'497'979.03	531'581.13	8'966'397.90

Des informations concernant l'évolution des soldes du bilan seront données lors de l'assemblée.

2.2 Ancienne commune d'Ependes

2.2.1 Comptes de fonctionnement

En comptabilisant un total de charges de CHF 5'555'126.07 et un total de produits de CHF 5'963'027.75, l'exercice sous revue boucle avec un excédent de produits de CHF 407'901.68, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 164'627.-.

Ci-après quelques informations sur les chapitres ayant enregistré des divergences entre les comptes et le budget de l'exercice concerné. De plus amples commentaires concernant ces écarts et les différents aspects des comptes 2020 seront donnés lors de l'assemblée communale.

	Comptes 2020		Budget 2020	
	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration				
	778'955.50	188'665.80	714'070.00	178'000.00
020. Traitement du personnel administratif supérieur au budget en raison de la mise en place de MCH2 et de la fusion ; frais directement imputables à la fusion incluant le nouveau système informatique et mise en place des bureaux				
1 Ordre public				
	275'380.42	232'117.45	307'692.00	224'495.00
140. Diminution du nombre d'exercices du corps de sapeurs-pompiers due à la pandémie				
141. Comptabilité du CSPi Petite Sarine moindre par rapport au budget				
160. Entretien supplémentaires au bâtiment de la protection civile couverts par la réserve correspondante				
2 Enseignement et formation				
	1'811'592.77	591'335.90	1'841'564.00	596'102.00
210. Diminution de la participation au cercle scolaire primaire en raison de la réduction des activités				
211. Comptabilité du cercle scolaire moindre par rapport au budget				
219. Traitement du personnel d'encadrement et de nettoyage de l'accueil extrascolaire supérieur au budget en raison de la pandémie, participations proportionnelles comptabilisées				
3 Culte, culture et loisirs				
	165'450.48	650.00	145'014.00	0.00
340. Imputations internes de la halle polyvalente supérieures				

4 Santé

	459'432.30	866.95	428'424.00	5'000.00
410.	Augmentation de la participation au subventionnement des soins spéciaux			
450.	Prophylaxie COVID-19 (+56'192.05)			

5 Affaires sociales

	457'347.28	496.00	513'536.00	0.00
580.	Diminution des participations aux services sociaux cantonal et de la Haute-Sarine			

6 Transports et communications

	263'535.01	18'683.90	261'837.00	28'000.00
620.	Entretien supplémentaire par rapport au budget			
650.	Diminution de la participation aux infrastructures régionales			

7 Protection et aménagement de l'environnement

	611'804.60	536'018.90	495'385.00	442'080.00
700.	Entretien supplémentaire et interventions urgentes durant l'année supérieurs par rapport au budget			
710.	Augmentation des encaissements en lien avec une augmentation de la consommation d'eau durant l'année			
720.	Charges supplémentaires pour la surveillance de la déchetterie			
790.	Frais directement attribuables à la procédure liée au plan d'aménagement local			

8 Economie

	4'025.00	5'736.00	6'530.00	7'500.00
En adéquation avec le budget				

8 Finances et impôts

	701'254.91	4'388'456.85	735'470.00	3'803'718.00
900.	Revenus fiscaux supérieurs au budget, principalement dus à des soldes supérieurs d'impôts pour les exercices antérieurs, des acomptes 2020 sous-estimés et des impôts conjoncturels supérieurs aux prévisions ; diminution de la perte sur débiteurs par rapport aux attentes			
940.	Diminution de la charge financière liée aux dettes			
943.	Augmentation des charges d'entretien attribuables à la halle polyvalente ; imputation et participation proportionnelle			
949.	Diminution des charges et de l'entretien liés à l'Auberge du Château			

Total des charges

	5'528'778.27		5'449'522.00	
--	--------------	--	--------------	--

Total des revenus

		5'963'027.75		5'284'895.00
--	--	--------------	--	--------------

Excédent de charges

				164'627.00
--	--	--	--	------------

Excédent de revenus

	434'249.48			
--	------------	--	--	--



Comme pour l'ancienne commune d'Arconciel, étant donné l'entrée en force au 1^{er} janvier 2021 de la nouvelle Loi sur les finances communales et au 1^{er} avril 2021 du Règlement communal des finances – donc du nouveau modèle comptable MCH2 – le Conseil communal n'a pu procéder à aucun amortissement extraordinaire, ni à la constitution ou l'attribution de montants à certaines réserves. L'excédent de produits de l'exercice sera attribué à la fortune de la commune de Bois-d'Amont.

2.2.2 Comptes d'investissement

	Comptes 2020		Budget 2020	
	Charges	Recettes	Charges	Recettes
6 Transports et communication				
Aménagement d'un passage piéton sécurisé	0.00		50'000.00	
Remise en état sentier de la Pala d'Amont	517.30		0.00	
Réfection Pont en Copy	16'058.40		0.00	
Aménagement sentier de liaison La Pala d'Amont – La Verdure	40'156.00		0.00	
Cheminement piétonnier route de Sales	10'569.55		92'088.00	
Route Pré du Château	0.00		60'000.00	
Achat de véhicules et machines (lame à neige)	47'500.00		35'000.00	
7 Protection et aménagement de l'environnement				
Bouclage secteur La Piantseta	0.00		80'000.00	
Assainissement futur séparatif	0.00		150'000.00	
Déchetterie	0.00		688'000.00	
Aménagement du jardin du souvenir	0.00		50'000.00	
Réfection ruisseaux Copy et Russalet	0.00		20'000.00	
9 Finances et impôts				
Rénovation Maison carrée	39'246.60		0.00	
Rénovation halle polyvalente	127'700.20		70'000.00	
Rénovation bâtiment communal	69'500.00		60'000.00	
Abri PC, chauffage	0.00		10'000.00	
Rénovation bâtiment scolaire	20'000.00	5'722.10	30'000.00	0.00
Rénovation Auberge du Château	0.00		30'000.00	

Total des charges	376'970.15	1'425'000
Total des revenus	5'722.10	31'860.00
Investissement net	371'248.05	1'393'228.00

Aménagement d'un passage piéton sécurisé entre le Pré du Château et le chemin de la Pudressa

Projet faisant partie de la planification de l'ancienne commune ayant pour but de sécuriser le passage piéton entre le Pré du Château et le chemin de la Pudressa, par exemple en prolongeant le trottoir qui s'arrête à la boulangerie « Aux Pains d'Ependes » jusqu'à l'entrée du Pré du Château. Il a été repris par le Conseil communal.

Remise en état du sentier de la Pala d'Amont

Dépense complémentaire nécessaire pour clore l'investissement, le décompte a été établi précédemment.

Réfection du pont En Copy

Travaux réalisés durant l'année 2020, délégation de compétence du Conseil communal ayant commandé les travaux ; aucun décompte ne sera présenté.

Aménagement d'un sentier de liaison entre le chemin de la Pala d'Amont et le chemin de la Verdure

Aménagement d'un chemin sur les articles 616 et 634 RF Bois-d'Amont, secteur Ependes, permettant l'accès piéton au quartier Le Coquier. Travaux réalisés durant l'année 2020, délégation de compétence du Conseil communal ayant commandé les travaux ; aucun décompte ne sera présenté.

Cheminement piétonnier route de Sales

Travaux débutés en 2020 ; un décompte sera présenté lors d'une prochaine assemblée une fois le projet terminé.

Achat du nouveau véhicule de l'édilité

Achat d'un Toyota Hilux avec pont basculant commandé durant l'année 2020 sous la délégation de compétence du Conseil communal ; aucun décompte ne sera présenté.

Approvisionnement en eau dans le secteur de la Piantsèta

Projet approuvé lors de l'assemblée communale d'Ependes du 12 décembre 2017. Travaux pas encore débutés.

Assainissements futurs pour mises en séparatif

Projet faisant partie de la planification de l'ancienne commune, repris par le Conseil communal.

Nouvelle déchetterie

Projet faisant partie de la planification de l'ancienne commune, sera repris prochainement par le Conseil communal sous l'angle de la commune élargie.

Aménagement d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au cimetière communal

Projet en cours de résiliation ; un décompte sera présenté lors d'une prochaine assemblée.

Réaménagement et réfection des ruisseaux de Copy et du Russalet

Projet faisant partie de la planification de l'ancienne commune et repris par le Conseil communal.

Rénovation de la Maison carrée

Complément d'investissement décidé par l'ancien Conseil suite à des problèmes d'humidité ayant nécessité l'installation d'un système de ventilation de l'immeuble. Les travaux sont maintenant terminés. L'investissement est bouclé, un décompte avait préalablement été établi.

Rénovation des fenêtres du bâtiment communal

Voir point 2.2.2 a) de la présente convocation.

Chauffage abris PC

Projet faisant partie de la planification de l'ancienne commune et repris par le Conseil communal.

Changement de la porte d'entrée principale du bâtiment scolaire

La porte d'entrée principale du bâtiment scolaire a été remplacée, les travaux sont maintenant terminés. Un décompte sera présenté lors d'une prochaine assemblée. La participation des communes partenaires a déjà été enregistrée sur la part de travaux facturés en 2020.

Rénovation de l'Auberge du Château

Voir point 3. de la présente convocation.

Le compte d'investissement 2020 pour la commune d'Ependes présente des investissements nets pour CHF 313'591.65, soit un total de dépenses de CHF 319'313.75 et un total de recettes de CHF 5'722.10. L'ensemble des investissements planifiés pour l'année n'a pu être réalisé. Ils ont été reportés au budget 2021 de la commune de Bois-d'Amont ou intégrés à la planification financière.

2.2.2 a) Décompte d'investissement remplacement des fenêtres du bâtiment communal, secteur Ependes

Afin de préserver et de valoriser une bâtisse historique tout en réalisant des économies de chauffage non négligeables, l'Assemblée communale d'Ependes a approuvé en 2019 un investissement de CHF 60'000.- pour remplacer l'intégralité des fenêtres du bâtiment communal.

Le budget présenté reposait sur l'offre de l'entreprise Favorol Papaux SA à Treyvaux avec une marge de 5%. Suite à la faillite du groupe treyvalien, le Conseil communal d'Ependes a alors demandé deux offres supplémentaires auprès des sociétés JB Marty SA à Giffers et Noël Ruffieux & Fils SA à Gruyères. Dans les deux cas, le coût total des travaux était estimé à CHF 70'000.-. C'est finalement l'offre de JB Marty SA qui fût adjudgée.

Coût final total : CHF 69'500.- TTC, dont environ :

	Budget	Compte	Diff
Fenêtres	CHF 40'000.- HT	CHF 50'000.- HT	+20%
Montage et transformation	CHF 10'000.- HT	CHF 10'000.- HT	0%
Démontage	CHF 3'000.- HT	CHF 2'000.- HT	-33%
Débarras	CHF 2'000.- HT	CHF 2'000.- HT	0%
Frais divers	CHF 800.- HT	CHF 500.- HT	-37.5%
TVA	CHF 4'200.-	CHF 5'000.-	

Les travaux s'étant achevés à la fin de cet hiver, le Conseil communal pourra demander, si cela s'avère nécessaire, l'ajout d'aérateurs (en option dans l'offre, une dizaine de pièces pour une moyenne de CHF 150.-/pièce).

Les détails de l'investissement seront présentés plus précisément durant l'assemblée.

Bilan 2020

	Solde au 31.12.2020	Mouvements	Solde au 31.12.2019
10 Disponibilités	1'020'738.91	376'224.91	644'514.00
11 Avoirs	1'673'576.69	-3'860.91	1'677'437.60
12 Placements	2'358'060.15	55'847.55	2'302'212.60
13 Transitoires	75'080.69	-39'775.61	114'856.30
14 Investissements	3'243'539.70	163'027.85	3'080'511.85
15 Prêts et participations permanentes	190'002.00	0.00	190'002.00
ACTIFS	8'509'529.11	499'994.76	8'009'534.35

20 Engagements courants	-209'100.27	65'491.65	-274'591.92
22 Dettes à moyen et long terme	2'844'003.20	-22'476.00	2'866'479.20
24 Provisions	501'239.30	-97'610.00	598'849.30
25 Passifs transitoires	428'622.05	83'472.58	345'149.47
28 Réserves	2'589'413.19	88'336.35	2'501'076.84
29 Fortune nette	2'406'820.94	434'249.48	1'972'571.46
PASSIFS	8'560'998.41	551'464.06	8'009'534.35

Des informations concernant l'évolution des soldes du bilan seront données lors l'assemblée.



2.3 Ancienne commune de Senèdes

2.3.1 Comptes de fonctionnement

En comptabilisant un total de charges de CHF 492'954.02 et un total de produits de CHF 502'875.81, l'exercice sous revue boucle avec un excédent de produits de CHF 9'921.79, alors que le budget prévoyait un excédent de produits de CHF 161.-.

Ci-après quelques informations sur les chapitres ayant enregistré des divergences entre les comptes et le budget de l'exercice concerné. De plus amples commentaires concernant ces écarts et les différents aspects des comptes 2020 seront donnés lors de l'assemblée communale.

	Comptes 2020		Budget 2020	
	Charges	Recettes	Charges	Recettes
0 Administration				
	73'682.10	2'968.70	67'139.00	3'950.00
010. Diminution des frais en lien avec l'exécutif et le législatif				
020. Charges de personnel supérieures au budget ; frais directement imputables à la fusion incluant le nouveau système informatique et la mise en place des bureaux				
1 Ordre public				
	6'529.30	1'400.00	8'962.00	2'500.00
140. Diminution du nombre d'exercices du corps de sapeurs-pompiers due à la pandémie				
2 Enseignement et formation				
	194'030.75	1'061.90	206'917.00	0.00
210. Diminution de la participation au cercle scolaire primaire en raison de la réduction des activités				
3 Culte, culture et loisirs				
	3'635.10	0.00	4'913.00	0.00
En adéquation avec le budget				
4 Santé				
	56'234.45	0.00	56'665.00	300.00
En adéquation avec le budget				
5 Affaires sociales				
	43'755.94	505.00	74'902.00	500.00
580. Diminution des participations aux services sociaux cantonal et de la Haute-Sarine				
6 Transports et communication				
	24'326.75	0.00	22'146.00	0.00
620. Frais supplémentaires pour l'entretien des routes				
7 Protection et aménagement de l'environnement				

		56'354.40		47'197.25		38'457.00		30'700.00
--	--	------------------	--	------------------	--	------------------	--	------------------

700. Entretien non planifiés importants

8 Economie

		1'828.05		0.00		1'466.00		90.00
--	--	-----------------	--	-------------	--	-----------------	--	--------------

En adéquation avec le budget

9 Finances et impôts

		32'577.18		449'742.96		21'901.00		465'589.00
--	--	------------------	--	-------------------	--	------------------	--	-------------------

900. Revenus des impôts légèrement en-dessous du budget pour les personnes physiques mais quasiment rattrapés grâce aux personnes morales

990. Attribution à la provision de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. Recette extraordinaire de la vente du parchet communal et de l'ancien local des pompiers

Total des charges

		492'954.02				503'468.00		
--	--	-------------------	--	--	--	-------------------	--	--

Total des revenus

				502'875.81				503'629.00
--	--	--	--	-------------------	--	--	--	-------------------

Excédent de charges

--	--	--	--	--	--	--	--	--

Excédent de revenus

		9'921.79				161.00		
--	--	-----------------	--	--	--	---------------	--	--

Comme pour Arconciel et Ependes, étant donné l'entrée en force au 1^{er} janvier 2021 de la nouvelle Loi sur les finances communales et au 1^{er} avril 2021 du Règlement communal des finances – donc du nouveau modèle comptable MCH2 – le Conseil communal n'a pu procéder à aucun amortissement supplémentaire, ni à la constitution ou l'attribution de montants à certaines réserves. L'excédent de produits de l'exercice sera attribué à la fortune de la commune de Bois-d'Amont.

2.3.2 Comptes d'investissement

	Comptes 2020		Budget 2020	
	Charges	Recettes	Charges	Recettes
0 Administration				
Equipements informatiques		0.00		1'000.00
2 Enseignement et formation				
Bâtiment scolaire – assainissement chauffage		2'063.25		3'154.00
7 Protection et aménagement de l'environnement				
Cimetière		0.00		5'257.00

Frais pour le plan d'aménagement local	7'578.70		5'000.00
8 Economie			
Corporation forestière « Forêts-Sarine »	0.00		7'000.00
Total des charges	9'641.95		21'411.00
Total des revenus		0.00	0.00
Investissement net		9'641.95	21'411.00

Equipement informatique

Investissement pas réalisé et non reporté, rendu caduc par la fusion.

Participation à l'assainissement du chauffage du bâtiment scolaire d'Ependes

Investissement clôt durant l'année 2020 et décompté par la commune d'Ependes.

Participation aux travaux de réfection du cimetière d'Ependes

Investissement approuvé lors de l'assemblée communale du 29 septembre 2020 de la commune d'Ependes et qui sera réalisé en 2021. Un décompte sera présenté lors d'une prochaine assemblée une fois les travaux terminés.

Frais pour le plan d'aménagement local (PAL)

Le PAL de l'ancienne commune de Senèdes se trouve actuellement pour détermination finale auprès de la DAEC. Il entrera vraisemblablement en force d'ici la fin de l'année.

Corporation forestière

Dépense planifiée non réalisée.

Le compte d'investissement 2020 pour la commune de Senèdes présente des investissements nets pour CHF 9'641.95, soit un total de dépenses du même montant pour aucune recette. Aucun élément de ce budget n'a été reporté.

Bilan 2020

	Solde au 31.12.2020	Mouvements	Solde au 31.12.2019
10 Disponibilités	40'734.45	18'289.50	22'444.95
11 Avoirs	37'402.58	-23'516.38	60'918.96

12 Placements			
	3'398	-18'824.66	22'222.66
13 Transitoires			
	52'842.90	16'134.05	36'708.85
14 Investissements			
	26'694.45	2'049.25	24'645.20
15 Prêts et participations permanentes			
	0.00	0.00	0.00
ACTIFS			
	161'072.38	-5'868.24	166'940.62
20 Engagements courants			
	0.00	0.00	0.00
22 Dettes à moyen et long terme			
	144'000.00	-22'000.00	166'000.00
23 Engagements envers des entités particulières			
24 Provisions			
	23994.42	20'994.42	3'000.00
25 Passifs transitoires			
	44'500.50	2'103.75	42'396.75
28 Réserves			
	47'000.00	-16'888.20	63'888.20
29 Fortune nette			
	-98'422.54	9'921.79	-108'344.33
PASSIFS			
	161'072.38	-5'868.24	166'940.62

Des informations concernant l'évolution des soldes du bilan seront données lors de l'assemblée communale.

3. Approbation d'un investissement de CHF 55'000.- pour le remplacement du bar de l'Auberge du Château, secteur Ependes

Lors du rachat de l'Auberge du Château par la commune d'Ependes, un certain nombre de travaux de rafraîchissement a été réalisé. Le bar (comptoir à l'accueil), quant à lui, est resté dans son état originel et a été plus qu'amorti pendant plusieurs dizaines d'années. Au-delà de son aspect esthétique désuet et de sa non-praticité, la majorité des équipements qu'il contient (chambre froide, lave-vaisselle, etc.) est également très usée et implique régulièrement des frais d'entretien conséquents. Une première demande d'offre a été soumise à Raboud Group SA à Bulle. Une offre comparative a été demandée à trois autres entreprises de la région.

Afin d'améliorer sensiblement le confort des clients et des employés de l'Auberge du Château, le Conseil communal propose de réaliser cet objet pour un investissement total de CHF 55'000.-.

Plan de financement

coût estimé CHF 55'000.-
financement liquidités

Charges financières

amortissement dès 2022 : 10% CHF 5'500.-

4. Approbation d'un investissement de CHF 49'000.- pour la réparation d'une conduite d'adduction d'eau au chemin du Chenailon, secteur Arconciel

Une fuite s'est produite sur la conduite d'alimentation en eau potable juste avant les fêtes de Pâques. Longue de 180.0 m., en acier, datant d'env. 50 ans, cette conduite dessert quatre parcelles. En creusant, nous avons constaté qu'elle avait déjà été réparée à deux reprises. De plus, l'eau reste stagnante sur deux zones aux extrémités, lequel problème doit également être corrigé.

Le Conseil communal propose dès lors le remplacement complet de cette conduite pour un investissement total de CHF 49'000.- TTC.

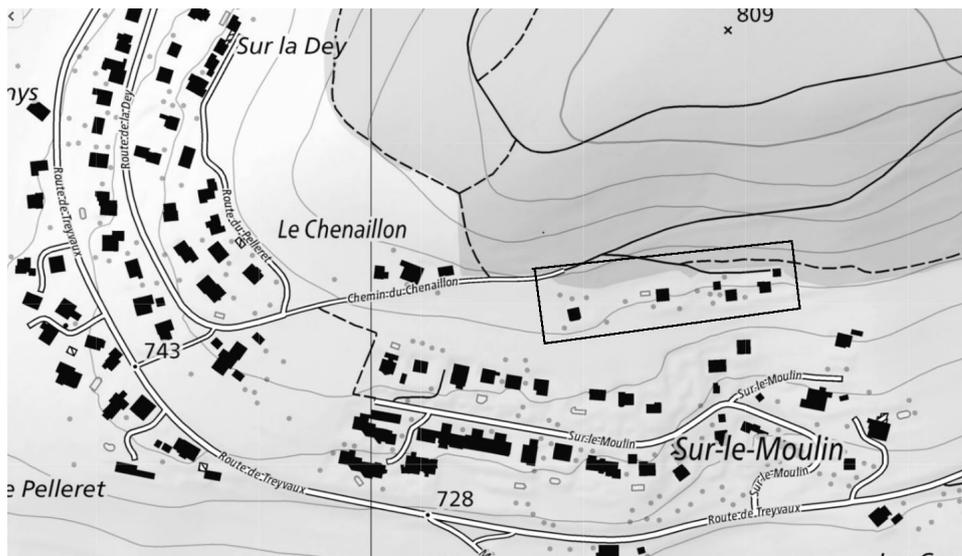
Plan de financement

coût estimé CHF 49'000.-
financement liquidités

Charges financières

amortissement dès 2022 : 1.25% CHF 612.50





« La zone concernée se trouve à l'intérieur du cadre noir. »

5. Election de l'organe de révision des comptes 2021-2023

Selon l'art. 72 al. 1 let. i de la Loi sur les finances communales du 22 mars 2018, la commission financière émet une proposition de désignation de l'organe de révision à l'intention de l'Assemblée communale. Celle-ci procède actuellement à l'analyse de plusieurs offres et soumettra sa proposition dans les délais de l'Assemblée communale pour permettre à cette dernière de se déterminer.

6. Election des membres de la commission financière pour la législature 2021-2026

Selon l'art. 70 de la Loi sur les finances communales du 22 mars 2018, chaque commune doit désigner une commission financière dont les membres sont élus par l'Assemblée communale pour la durée de la législature. La commission financière doit comprendre au moins cinq membres choisis parmi les citoyens et citoyennes actifs domiciliés dans la commune. Elle est notamment chargée de faire son rapport et préavisier le budget, le plan financier et le rapport de l'organe de révision. Le Conseil communal a entrepris les démarches pour composer cette commission en tenant compte de la répartition entre les trois anciennes communes fusionnées. Les personnes proposées seront présentées lors de l'assemblée communale.

7. Approbation du Règlement communal scolaire

Dans le cadre de la fusion des communes d'Arconciel, Ependes et Senèdes, la commune de Bois-d'Amont se voit impartir un délai de 2 ans pour refaire l'ensemble de ses règlements communaux.

Le nouveau Règlement communal scolaire ne sera pas lu durant l'assemblée. Il est basé sur le règlement-type et ne comporte que peu de changements par rapport aux règlements communaux actuels des trois communes fusionnées.

Aussi, le Conseil communal s'est penché sur la question des changements de cercle scolaire pour raison de langue et à adapter quelque peu les conditions y relatives.

Ce Règlement a fait l'objet d'un examen préalable par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS).

8. Approbation du Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)

De la même manière que pour le point 6. ci-dessus, la commune de Bois-d'Amont dispose d'un délai de 2 ans pour refaire l'ensemble de ses règlements communaux, dont celui concernant l'accueil extrascolaire (AES). Il ne sera pas lu durant l'assemblée. Il est basé sur le règlement-type et ne comporte que peu de changements par rapport aux règlements communaux actuels des trois communes fusionnées.

Ce Règlement a fait l'objet d'un examen préalable par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS).

9. Approbation du Règlement communal d'exécution de la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LSTE)

Toujours dans le délai impartit de 2 ans, la commune de Bois-d'Amont propose un nouveau Règlement communal d'exécution de la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE). Il a été rédigé sur la base de celui d'Ependes du 19 avril 1999 et a pour but de garantir l'application de la loi et de régir l'octroi des subventions aux structures d'accueil de la petite enfance qui sont autorisées à exercer une activité, conformément à la législation sur le placement d'enfants hors du milieu familial.

Ce Règlement a fait l'objet d'un examen préalable par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Il ne sera pas lu durant l'assemblée.



10. Approbation des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS) adoptés le 4 février 2021 par la Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné (CRID)

Le 4 février 2021, les représentants des communes sarinoises ont adopté à l'unanimité les statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS) qui sera chargée d'approuver le futur Plan Directeur Régional (PDR) du district. En effet, la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LAT) a été modifiée en 2019, prévoyant l'obligation pour les régions d'établir un PDR dans un délai de trois ans dès l'approbation du nouveau Plan directeur cantonal par la Confédération en 2019. L'adoption des statuts de cette association, qui doit voir le jour en 2022, constitue une nouvelle étape importante dans la concrétisation d'une vision commune en matière de planification territoriale, de coordination et de collaboration pour l'ensemble du district de la Sarine. Pour une entrée en vigueur en 2022, les statuts de l'ARS doivent être soumis aux législatifs communaux du district pour approbation courant 2021. Il est demandé à l'Assemblée communale de Bois-d'Amont d'approuver ces statuts.

ADMINISTRATION

Conseil communal

GENDRE Patrick	Syndic	Administration générale Finances Relations intercommunales Patrimoine historique	026 564 23 39 patrick.gendre @bois-damont.ch
DOUSSE Patricia	Vice-syndique	Ecoles et formation Accueil extrascolaire Enfance et jeunesse Sécurité Service du feu	026 564 23 37 patricia.dousse @bois-damont.ch
CLEMENT Alexis	Conseiller	Bâtiments communaux IT et information Cimetières	026 564 23 35 alexis.clement @bois-damont.ch
HORNER Patricia	Conseillère	Affaires sociales Justice de paix et naturalisation Petite enfance Santé Seniors	026 564 23 38 patricia.horner @bois-damont.ch
KOLLY Samuel	Conseiller	Routes et trafic régional Sport, affaires culturelles et sociétés locales	026 564 23 40 samuel.kolly @bois-damont.ch
MONNEY Marc	Conseiller	Eaux et épuration Gestion des déchets et voirie Affaires militaires	026 564 23 36 marc.monney @bois-damont.ch
OBERHOLZER Alexandre	Conseiller	Aménagement du territoire Constructions Energie Environnement Forêts Agriculture	026 564 23 34 alexandre.oberholzer @bois-damont.ch



Commissions communales

Commission financière

Les membres des commissions financières des trois communes fusionnées sont en fonction jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes 2020.

Dès lors, leurs membres doivent approuver les budgets de fonctionnement et d'investissements 2021 de la nouvelle commune de Bois-d'Amont et les comptes 2020 des communes d'Arconciel, Ependes et Senèdes.

Une nouvelle commission financière sera dès lors nommée pour Bois-d'Amont par l'Assemblée communale le 31 mai 2021.

Commission du contentieux

Le Conseil communal est responsable de l'encaissement de toutes les taxes perçues par la commune. Il met en place une commission chargée d'examiner les cas en suspens et litigieux.

Cette commission n'est pas encore constituée.

M. Patrick Gendre
M. Didier Perrin
Un citoyen à nommer

Syndic
Administrateur des finances
Membre

Commission intercommunale scolaire (CIS)

Bois-d'Amont et Ferpicloz

La CIS se compose du responsable du dicastère des écoles de chaque commune et du responsable d'établissement. Elle se réunit une fois par mois. Elle établit et gère le budget, répartit les classes entre les différents bâtiments scolaires et répartit également les élèves dans les classes.

Mme Patricia Dousse
Mme Sophie Vitali
Mme Nadia Gumy

conseillère communale de Bois-d'Amont
conseillère communale de Ferpicloz
responsable d'établissement

Commission intercommunale de l'Accueil extrascolaire (AES)

Bois-d'Amont et Ferpicloz

La commission de l'AES se compose du responsable du dicastère des écoles de chaque commune et de la directrice de l'AES. Elle se réunit une fois par mois. Elle administre et organise la gestion de la structure, établit le budget et le cahier des charges du personnel, mène à bien les procédures d'engagement, valide les inscriptions des enfants et fixe les horaires d'ouverture.

Mme Patricia Dousse
Mme Sophie Vitali
Mme Nicole Garraux

conseillère communale de Bois-d'Amont
conseillère communale de Ferpicloz
responsable AES



Commission des naturalisations

Elle s'occupe de l'examen des dossiers et des entretiens avec les requérants.

M. Raymond Baraké	Membre secteur Arconciel
Mme Birgit Clément	Membre secteur Ependes
Mme Patricia Horner	Conseillère communale
Mme Stéphanie Monney	Membre secteur Senèdes
Mme Chantal Pasquier	Membre secteur Arconciel

Commission de Bois-d'Amont Solidaire

Cette commission a été créée essentiellement pour les besoins des Seniors de la commune, ceci en complément à la législation fédérale et cantonale. Elle a pour but de veiller à l'intégration des Seniors dans la société, de favoriser leur autonomie, de prendre en considération leurs besoins et leurs compétences.

Mme Ursula Apothéloz	Membre
M. Raymond Baraké	Membre
M. Pierre Flüeler	Membre
Mme Patricia Horner	Conseillère communale
<i>Un citoyen à nommer</i>	<i>Membre</i>

Commission de l'aménagement du territoire

Le Conseil communal est responsable de l'aménagement local. Il met en place cette commission chargée de proposer l'élaboration du plan d'aménagement.

Mme Isabelle Baiutti	Membre secteur Ependes
Mme Magalie Bapst	Membre secteur Senèdes
M. Charly Cotting	Membre secteur Ependes
M. Samuel Kolly	Conseiller communal
M. Marc Monney	Conseiller communal
M. Alexandre Oberholzer	Conseiller communal
M. Vincent Python	Membre secteur Arconciel
Mme Catherine Python Progin	Membre secteur Arconciel
M. Marc Wohlhauser	Membre secteur Ependes

Commission de l'énergie

La commission de l'énergie soutient le Conseil communal à la préparation de dossiers, élabore des concepts et des projets sur mandat du Conseil communal, contrôle annuellement l'exploitation des bilans d'énergie et l'évolution des consommations du patrimoine communal et établit un rapport à l'attention du Conseil communal.

Les buts de ces actions sont de tendre vers la suppression de la consommation de combustibles fossiles d'ici 2030 pour les bâtiments communaux, diminuer la consommation d'électricité par rapport à l'année de référence 2020 pour les infrastructures communales, augmenter l'utilisation et la production d'énergies renouvelables, favoriser l'autoconsommation énergétique des installations et bâtiments communaux et encourager le développement des projets privés dans le domaine du renouvelable (par ex. PAC, photovoltaïque, CAD).



M. Richard Pasquier	Président secteur Arconciel
M. Alexis Clément	Conseiller communal
M. Alexandre Oberholzer	Conseiller communal
M. Richard Phillips	Membre secteur Ependes
Mme Rachel Rumo	Membre secteur Senèdes

Commission technique

La commission technique assure la vue d'ensemble et la coordination des dossiers liés aux dicastères de l'aménagement du territoire, des constructions, des bâtiments communaux, de l'eau potable, de l'épuration, de la gestion des déchets, des routes et du trafic régional. Elle analyse les dossiers, évalue les actions à prendre et préavise au Conseil communal.

M. Alexis Clément	Conseiller communal
M. Samuel Kolly	Conseiller communal
M. Marc Monney	Conseiller communal
M. Alexandre Oberholzer	Conseiller communal
Mme Laetitia Weber	Responsable technique

Commission de bâtisse pour routes AF - secteur Arconciel

La commission de bâtisse des routes AF (secteur Arconciel) a pour mission de mener à son terme le grand projet de réfection des routes à vocation agricole pour le secteur d'Arconciel. Elle est le trait d'union entre l'ancien village d'Arconciel et la nouvelle commune de Bois-d'Amont.

M. Samuel Kolly	Conseiller communal
M. Dominique Roulin	Membre
Mme Laetitia Weber	Responsable technique

Commission intercommunale du cimetière d'Ependes

Elle veille au bon entretien du cimetière.

M. Alexis Clément	Conseiller communal de Bois-d'Amont
M. Nicolas Berset	Conseiller communal de Ferpicloz
M. Jean-Marc Clément	Représentant de la paroisse
M. Alexandre Cotting	Membre

Commission de gestion de la halle polyvalente

Le Conseil communal est responsable des infrastructures communales, il délègue à cette commission la tâche d'assurer le bon fonctionnement de la halle polyvalente.

M. Alexis Clément	Conseiller communal
M. Nello Arancio	Employé communal
M. Jean-Marc Clément	Représentant de la paroisse



Autres contacts

M. Nello Arancio	Employé communal service des bâtiments	078 410 96 76
M. Frédéric Clément	Employé communal service des eaux	079 549 48 70
M. Daniel Dintheer	Employé communal service des déchets et voirie	078 410 63 44
Mme Angélique Jenny	Agente AVS	026 564 23 45
Cpl Vincent Flueck	Gendarmerie, Le Mouret	026 305 87 52
Mme Patricia Dousse	Service du feu Service du feu : numéro officiel d'appel	026 564 23 37 079 915 48 00
M. Yves Clément	Spécialiste communal en protection incendie	079 446 84 11
Mme Laetitia Weber	Spécialiste communale en protection incendie	026 564 23 46
M. Norbert Waeber	Fontainier du GAME	079 881 44 56
M. Philippe Bapst	Préposé local à l'agriculture	079 452 87 50
M. Martin Mauron	Garde-faune	079 634 25 62

Taxes et impôts communaux

	Arconciel	Ependes	Senèdes
Impôt sur le revenu et la fortune des contribuables soumis au régime des personnes physiques par franc payé à l'Etat	0.85	0.85	0.85
Impôt sur le bénéfice et le capital des contribuables soumis au régime des personnes morales par franc payé à l'Etat	0.85	0.85	0.85
Contributions immobilières en ‰	1.5	1.5	1.5
Impôt sur les mutations immobilières par franc payé à l'Etat	1.00	1.00	1.00
Impôt sur les successions et les donations par franc payé à l'Etat	0.667	0.667	0.667
Taxe d'exemption du service des sapeurs-pompiers en francs	100.00	100.00	100.00

Impôt sur les appareils de divertissement en francs, par an et par appareil	De 100.00 à 150.00	200.00	De 100.00.00 à 150.00
Impôt sur les distributeurs automatiques en francs, par an et par appareil	200.00	50.00	200.00
Adduction d'eau du GAME (TVA 2.5%) en francs	0.70	0.60	0.70
Taxe de base : par m ² de surface de parcelle x indice d'utilisation en francs	0.60	1.35	0.60
Taxe périodique d'épuration : par m ³ pour l'évacuation d'eau en francs	1.50	2.00	80.00 forfait
Location compteur en francs	30.00	de 18.00 à 100.00	20.00
Abonnement annuel eau en francs	60.00	60.00	40.00
Micropolluants en francs	-	-	9.00
Impôt sur les chiens en francs	75.00	75.00	75.00
par kg de déchets ménagers (déduction de Fr. 10.- /mois/enfant jusqu'à 2.5 ans) en francs	0.40	0.40	0.50
Taxe de base pour l'élimination des déchets pour 1 pers. en francs	80.00	50.00	80.00
Taxe de base pour l'élimination des déchets pour 2 pers. en francs	115.00	50.00	115.00
Taxe de base pour l'élimination des déchets à partir de 3 pers. en francs	160.00	100.00	160.00
Taxes de base pour commerces et sociétés en francs	de 150.00 à 290.00	de 150.00 à 350.00	-

Dès le 1^{er} janvier 2021, la commune de Bois-d'Amont est assujettie à la TVA pour les services d'adduction et d'épuration d'eau ainsi que des déchets. Dès lors, elle se réserve le droit de facturer la TVA selon les règlements communaux en vigueur.

Du côté de la population

Nombre d'habitants

Au 1^{er} janvier 2021, la commune de Bois-d'Amont comptait 2'310 habitants.

Nouveaux citoyens

La commune souhaite une cordiale bienvenue aux nouveaux citoyens !

Doyenne et doyen de la commune

Germaine Currat, née le 17.12.1923

Noël Philipona, né le 06.09.1925

Sincères félicitations !

Naissances

Marius, né le 02.09.2020, fils de Lucy Kohler et Pierre Python

Thomas, né le 08.09.2020, fils de Daniela Ferreirinho Correia et Sergio Correia

Evangelista

Eva, née le 18.09.2020, fille de Marlisa Leal Domingues et João Fonseca Martins

Mila, née le 24.09.2020, fille de Lara et Michaël Hirt

Antoine, né le 26.09.2020, fils de Carole et Béat Grand

Louise, née le 31.10.2020, fille de Marina Gautier et Julien Meier

Tudor, né le 01.11.2020, fils de Ioana et Cristian Mihailas

Hugo, né le 15.11.2020, fils de Rachel et Adrien Pilet

Lara, née le 18.11.2020, fille de Carine et Steve Cotting

Esther, née le 10.12.2020, fille de Léance et Charly Yafong Mbaho

Liam, né le 26.12.2020, fils de Nadia Moran et Christian Pasquier

Amandine, née le 07.01.2021, fille de Céline et Valentin Moulin

Lina, née le 08.01.2021, fille de Amal et Hamdy-Joseph Abou El Anein

Ava, née le 29.01.2021, fille de Tiffany et Fabien Cuennet

Santiago, né le 11.02.2021, fils de Márcia da Cunha Pinto Fernandes et Bruno

Rodrigues Fernandes

Valentina, née le 13.02.2021, fille de Alessia Magliocca et Alessandro Giangreco

Charles, né le 17.02.2021, fils de Marina Segovia Aldasoro et Jean Ayer

Lea, née le 13.03.2021, fille de Arjete et Petrit Morina

Romane, née le 24.03.2021, fille de Marion Schiesser et Sébastien Grillon

Félicitations aux heureux parents !

Décès

Canisia Python, décédée le 08.11.2020

Josef Müller, décédé le 16.11.2020

Bernard Oberson, décédé le 22.11.2020

Josef Büchel, décédé le 29.11.2020

Philippe Clément, décédé le 03.12.2020

Frédéric Dévaud, décédé le 12.01.2021

Philippe David, décédé le 21.01.2021

Marie Boschung, décédée le 30.03.2021

Sincères condoléances aux familles en deuil.

Naturalisations

Zarife Sengül, naturalisée le 15.10.2020.

Toutes nos félicitations !

Sondage sur le gentilé

Suite au sondage effectué lors de l'assemblée communale du 22 mars dernier, auprès du personnel communal et du Conseil communal, le choix de ce dernier s'est porté sur :

les Bois-d'Amontois-e

Maintien de la commune d'origine

Vous souhaitez conserver votre lieu d'origine d'Arconciel, Ependes ou Senèdes ?
Merci de prendre connaissance de l'information ci-dessous.

Les personnes titulaires du droit de cité des communes fusionnées acquièrent le droit de cité de la nouvelle commune le jour de l'entrée en vigueur de la fusion. Elles peuvent demander, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur de la fusion, que le droit de cité communal inscrit dans le registre de l'état civil soit celui de la nouvelle commune suivie, entre parenthèses, du nom de l'ancienne commune d'origine. Si aucune demande n'est déposée dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur de la fusion, le lieu d'origine sera uniquement « Bois-d'Amont ».

La demande doit être déposée au moyen du formulaire prévu à cet effet, dûment complété et signé, auquel sera jointe la copie d'un document d'identité valable (passeport ou carte d'identité) et une attestation de domicile. Elle doit être adressée au Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil SAINEC, boulevard de Pérolles 2, case postale 471, 1701 Fribourg. La procédure ainsi que l'établissement de nouveaux documents d'état civil ou de pièces d'identité est soumise à émolument.

Pour toute question, contactez l'Office d'Etat civil à Fribourg au 026 305 14 17.

Avis à la population – annonces

Tous les artisans et les commerçants peuvent s'annoncer auprès du secrétariat communal s'ils désirent insérer une annonce dans notre bulletin communal ou sur notre site Internet.

Cartes journalières CFF

La commune de Bois-d'Amont dispose de deux abonnements « cartes journalières CFF » par jour.

Prix par carte

- > Fr. 42.- pour les habitants de Bois-d'Amont et de Ferpicloz
- > Fr. 45.- pour les acheteurs extérieurs

Réservation

Pré-réservation sur notre site Internet www.bois-damont.ch (le secrétariat communal se charge de confirmer définitivement la réservation)

- > par téléphone au 026 564 23 33

Retrait des cartes et paiement

Les cartes doivent être retirées et payées au guichet durant les heures d'ouverture du bureau communal. Aucun envoi n'est effectué. Les cartes de débit et de crédit ne sont pas acceptées.

Les cartes journalières retirées, payées et non-utilisées ne pourront être reprises que 15 jours ou plus avant leur date d'utilisation. Les cartes réservées et non retirées seront facturées.



Accueil extrascolaire Ouverture du mercredi après-midi

Dès la prochaine rentrée scolaire 2021-2022, l'accueil extrascolaire ouvrira ses portes le mercredi pour le repas de midi et l'après-midi.

Pour plus d'informations et inscriptions :

Mme Nicole Garraux, responsable AES

aes@bois-damont.ch

026 564 23 33 / tapez 6

JUSTICE ET POLICE

Utilisation de tondeuses à gazon ou autres machines bruyantes

Le Règlement communal de police du 3 décembre 2013 édité par la commune d'Epandes entre en vigueur pour la commune de Bois-d'Amont dès le 1^{er} janvier 2021 et jusqu'à l'approbation d'un nouveau règlement. Il prévoit ce qui suit en matière de tranquillité :

2. Tranquillité

Art. 8

¹ Toutes les activités pouvant troubler le repos de tiers sont interdites les dimanches et jours fériés, les autres jours entre 22.00 et 6.00 heures, sauf autorisation communale. Le Conseil communal peut fixer, selon les circonstances, des dérogations plus restrictives ou plus larges, par voie d'affichage.

² L'emploi à l'extérieur de tondeuses à gazon ou autres machines bruyantes est autorisé du lundi au vendredi de 8.30 à 12.00 heures et de 13.30 à 20.00 heures, ainsi que le samedi de 8.30 à 12.00 heures et de 13.30 à 18.00 heures. Il est interdit les dimanches et jours fériés. Les travaux professionnels ne sont pas concernés par cet article.

Art. 9

Il est interdit de répandre des engrais nauséabonds les dimanches et jours fériés. Dans la mesure du possible, on évitera également ces épandages les samedis.

Stand de tir et sentier panoramique secteur Arconciel

Le stand de tir d'Arconciel est utilisé jusqu'au mois d'octobre.

Lorsque les tirs sont effectués, des chaînes et des panneaux d'interdiction sont disposés sur les tronçons du sentier panoramique situés dans le secteur de la cibleserie.

L'accès à ces tronçons est donc strictement interdit afin de protéger les randonneurs d'une éventuelle balle perdue.

Tirs obligatoires

Au stand de tir d'Arconciel

Dernier tir : samedi 28.08.2021 de 08.30 à 12.00 heures



EDILITE

Déchets

Déchetteries communales

Ouvertes à tous les habitants de Bois-d'Amont, excepté les entreprises. Merci de présenter votre carte de compacteur pour légitimer votre présence auprès du personnel.

Arconciel

Route de Chésalles
(à côté du terrain de foot)

Horaires d'ouverture :

mardi et jeudi : 17h00 – 19h00

samedi : 08h30 – 11h30

Ependes

Chemin de la Gravière
(au lieu-dit Les Râpes)

Horaires d'ouverture :

mercredi : 17h00 – 19h00

samedi : 08h30 – 11h30

Élimination du gazon

Les dépôts sont à effectuer auprès de l'agriculteur désigné pour votre secteur. Il est à relever que M. Alexandre Cotting à Ependes accepte également les feuilles.

Élimination des branches et feuilles mortes

Les branches ne sont plus reprises à la déchetterie d'Arconciel. Toutes les branches et feuilles sont à amener chez M. Christophe Wyss, chemin de la Molleyre 30, 1731 Ependes, 079 858 62 12.

Votre carte de compacteur vous servira à légitimer vos dépôts.

Les branches doivent avoir un diamètre maximal de 40 cm et un volume maximal de 5m³ par propriétaire est accepté. Le surplus est à éliminer par le propriétaire et à ses frais. Les souches ne sont pas reprises.

Les paysagistes ne peuvent venir sur ce site que pour les déchets produits sur le territoire communal et sur rendez-vous avec M. Wyss.

Évacuation des langes

Les langes sont à éliminer avec les ordures ménagères, dans les bennes compacteuses intercommunales.

Les parents d'enfants jusqu'à 2.5 ans bénéficieront d'une ristourne de CHF 10.- par mois et par enfant sur leur facture déchets.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site Internet.

Environnement et énergie

Contribuer à réduire les impacts sur l'environnement liés à la consommation de l'énergie

La commune met gratuitement à votre disposition un appareil de mesure de la consommation des appareils électriques. Vous aurez ainsi l'occasion de contrôler la consommation en Watts et en francs de vos appareils électriques, électroniques et ménagers et, le cas échéant, de les remplacer par des appareils moins gourmands en énergie.

Le canton de Fribourg et la commune de Bois-d'Amont visent un objectif commun afin d'atteindre une consommation de 4'000 kWh par ménage d'ici 2030.

Taille des haies

Taille des haies et des arbres situés en bordure des routes publiques

En vertu des articles 93 à 96 de la loi sur les routes de 1967, les propriétaires ont l'obligation de procéder à l'émondage des arbres et arbustes et de tailler les haies vives bordant les voies publiques jusqu'au 1^{er} novembre de chaque année.

Nous rappelons ci-après les dispositions minimales que doivent respecter les propriétaires pour assurer la sécurité des usagers du domaine public et permettre la bonne exécution de tous les travaux d'entretien de ces voies publiques par les services communaux :

- toute branche d'arbres ou d'arbustes débordant sur le trottoir doit être coupée jusqu'à une hauteur de 3 m. mesurée à partir du niveau de ce dernier ;

Illustration 1
Plantations le long d'un trottoir

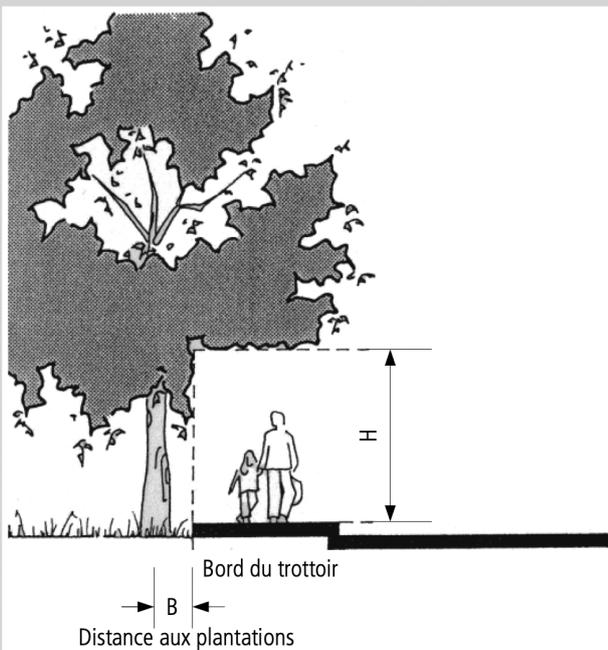
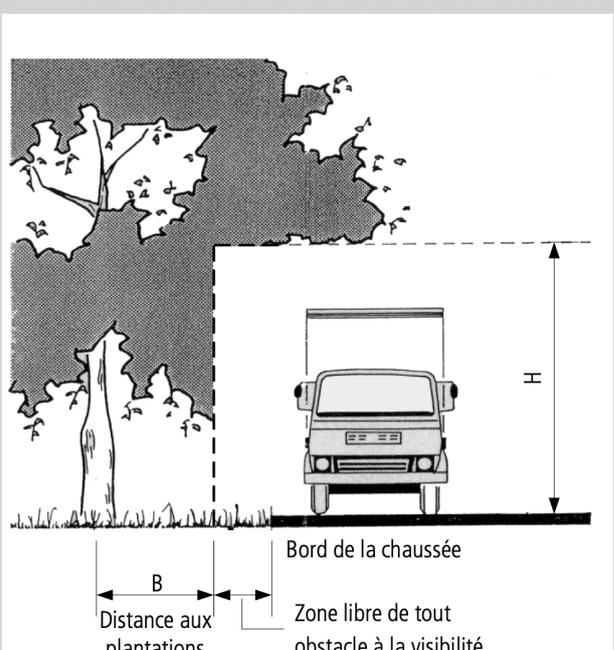


Illustration 2
Plantations le long d'une route



- tout débordement de haies vives sur le trottoir ou la chaussée est interdit. Les haies vives doivent être entretenues d'une manière stricte afin qu'elles ne dépassent, en aucun cas, la limite de propriété ;
- toute branche débordant sur la chaussée doit être éliminée jusqu'à une hauteur de 5 m mesurée au-dessus de la chaussée.

D'autre part, la végétation ne doit pas masquer la signalisation routière, de même que les visibilité aux carrefours et aux accès (privés ou publics). Elle ne doit pas non plus masquer l'éclairage public, les bornes d'hydrantes, les coffrets électriques, téléphones et télévisions.

Les dispositions de la loi sur les routes, de même que les normes concernant les visibilité aux accès et aux carrefours sont réservées.

En cas de non-respect de ces directives, le Conseil communal se réserve le droit de faire exécuter ces travaux par une entreprise aux frais du propriétaire.

L'article 94 de la loi du 15 décembre 1967 sur les routes stipule ce qui suit en matière de taille des haies vives en bordure de chemins :

- ¹ Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1,65 m. du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles doivent être taillées chaque année, avant le 1^{er} novembre.
- ² Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 centimètres au-dessus du niveau de la chaussée.
- ³ Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.



SANTE

COVID-19

Toutes les informations utiles sont consultables sur le site de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), sous le lien suivant : www.bag.admin.ch

La Confédération assouplit les mesures contre le coronavirus 14.04.2021

A partir du 19 avril:

Réouverture:

-  Terrasses des bars et restaurants
-  Établissements de loisirs et de culture (y c. intérieur)
-  Installations sportives (y c. intérieur)

Événements à nouveau autorisés

-  Règle générale: max. 15 personnes
-  Avec public à l'intérieur: max. 50 personnes et 1/3 de la capacité
-  Avec public à l'extérieur: max. 100 personnes et 1/3 de la capacité

Enseignement en présentiel dans les hautes écoles à nouveau possible

-  Max. 50 personnes. Valable pour les hautes écoles et les formations continues
-  **Compétitions de sport amateur: max. 15 personnes**
Uniquement pour les sports sans contact physique

Mesures toujours en vigueur:

-  Rencontres privées à l'intérieur: max. 10 personnes
-  Télétravail obligatoire
-  Restrictions pour les activités sportives et culturelles (exceptions pour les moins de 20 ans)
-  Restent fermés: bars et restaurants (intérieur), discothèques, salles de danse, bains (intérieur)
-  Port du masque: obligation étendue
-  Recommandation: faites-vous tester!

Les mesures de base restent importantes!

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun Svizra
Swiss Confederation

Bundesrat
Conseil fédéral
Consiglio federale
Cussegl federal
Federal Council

Livraisons à domicile

Marché Clément – Denner, Ependes : tél. 026 413 25 25

Aux Pains d'Ependes : tél. 026 413 20 20

Soins médicaux

Défibrillateurs cardiaques

Trois défibrillateurs sont à votre disposition sur le territoire communal. Un quatrième sera bientôt installé sur le secteur de Senèdes.

Arconciel :

- à l'extérieur du bâtiment communal, Place de l'Arche 1

Ependes :

- à l'extérieur du bâtiment communal, Au Village 4
- dans le hall du bâtiment sis à la route de Sales 49

En cas d'utilisation d'un appareil, merci de bien vouloir avertir le secrétariat communal.

Numéros d'urgence

Urgences sanitaires 24h/24 : 144
Médecin de garde Sarine : 026 304 21 43
Pharmacie de garde : 026 304 21 40

Urgences HFR Fribourg
24h/24, 7j/7
www.h-fr.ch > Urgences

En cas d'urgence, appelez le 144.

Site HFR Riaz
7h – 22h (7j/7)

Site HFR Tafers
8h – 22h (7j/7)

Site HFR Meyriez-Murten
lu – ve : 8h – 20h
week-end et jours fériés : 9h – 19h



SOCIETES LOCALES ET PAROISSES

Sociétés locales

Musique l'Harmonie, Arconciel	M. Christophe Brodard	079 633 27 78
Musique l'Espérance, Ependes	M. Frédéric Brügger	079 959 63 83
Chœur-Mixte Harmonie, Arconciel	Mme Sarah Bongard	078 807 43 67
Chœur-Mixte A Tout Cœur, Ependes	Mme Fabienne Tercier	026 436 39 10
Jeunesse, Arconciel	Mme Coraline Cotting	078 950 12 96
Jeunesse, Ependes	M. Dylan Reynaud	079 691 66 34
Groupement des Dames, Arconciel	Mme Corinne Bulliard	079 730 66 27
Groupement des Dames, Ependes	Mme Suzanne Bongard	026 413 39 11
Groupe d'Animation Villagoise (GAV), Arconciel	M. Samuel Kolly	026 564 23 40
Club des Aînés, Ependes	Mme Isabelle Python	026 413 44 89
FSG, Ependes	Mme Valentine Rigolet Decrey	079 211 94 56
CTT Ependes-Le Mouret	M. Samuel Kolly	076 822 45 65
FC Haute-Sarine	M. David Rapin	079 459 78 44
Ski-Club, Ependes	M. Jérôme Gavillet	026 413 03 65
Société de Tir, Ependes- Arconciel	M. François Carballet	079 347 26 05



Paroisses

L'unité pastorale Sainte-Claire

Abbé Ependes et répondant	Abbé Robert Niêm	026 413 03 34
Curé-Modérateur	Abbé Dariusz Kapinski	026 413 08 75
Répondant de la paroisse d'Arconciel	Diacre Jean-Félix Dafflon	026 436 27 48
Président du Conseil de Communauté d'Ependes et Arconciel	Francis Python	026 413 45 43
Président du Conseil pastoral de l'UP	Gérard Demierre	026 413 38 01
Présidente du Conseil de paroisse d'Arconciel	Evelyne Charrière-Corthésy	026 401 25 66
Président du Conseil de paroisse d'Ependes	René Sonney	026 436 33 03

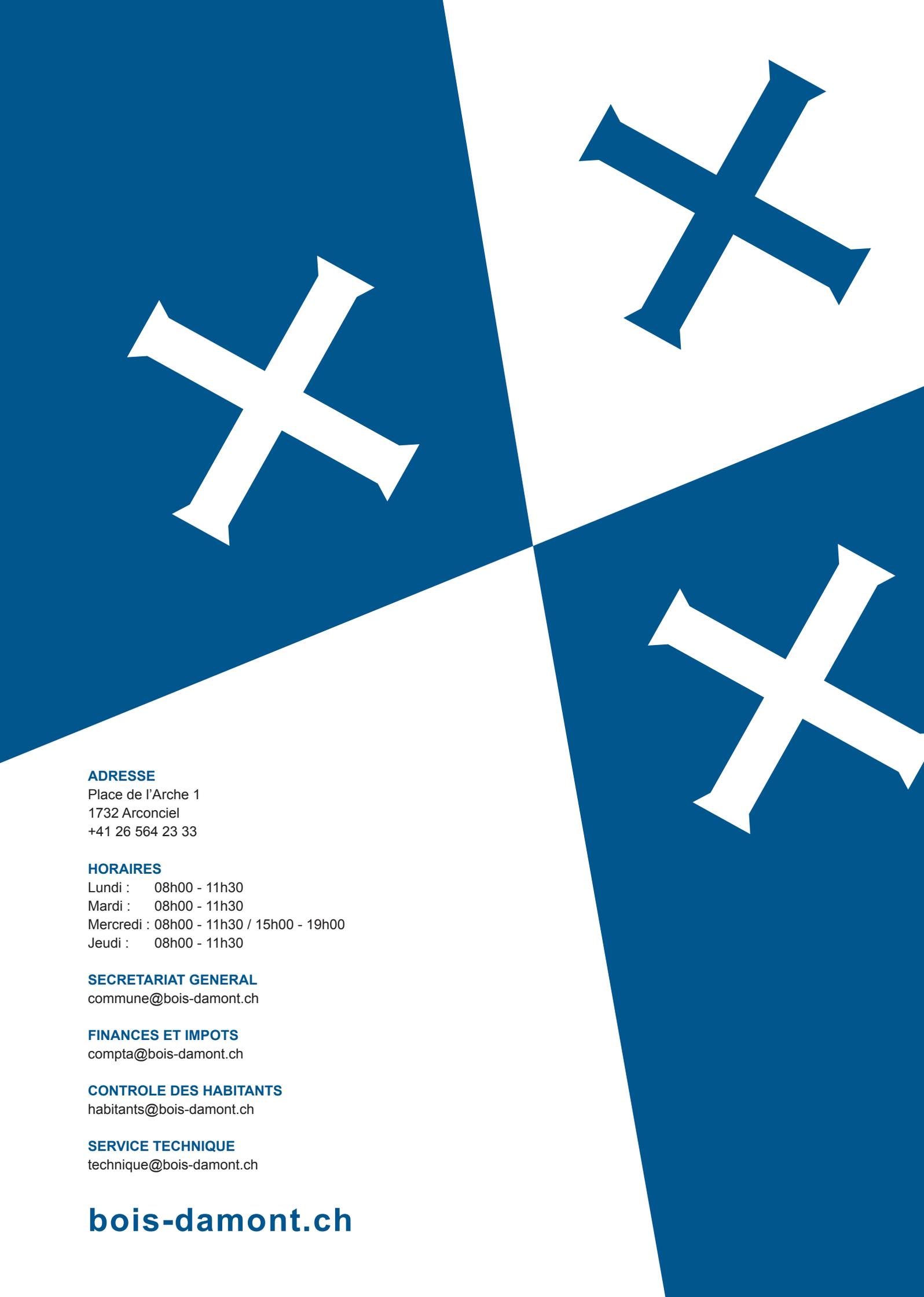
Paroisse d'Arconciel
p.a. Mme Evelyne Charrière-Corthésy
Sur-le-Moulin 42
1732 Arconciel

Paroisse d'Ependes
Case postale 12
1731 Ependes

Site : www.paroisse.ch

Site : www.paroisse.ch





ADRESSE

Place de l'Arche 1
1732 Arconciel
+41 26 564 23 33

HORAIRES

Lundi : 08h00 - 11h30
Mardi : 08h00 - 11h30
Mercredi : 08h00 - 11h30 / 15h00 - 19h00
Jeudi : 08h00 - 11h30

SECRETARIAT GENERAL

commune@bois-damont.ch

FINANCES ET IMPOTS

compta@bois-damont.ch

CONTROLE DES HABITANTS

habitants@bois-damont.ch

SERVICE TECHNIQUE

technique@bois-damont.ch

bois-damont.ch